



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commissions réunies
de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire
des Affaires sociales
et de la Santé

Convocation¹

Mercredi 19 mars 2014 – 09 h 30
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. Auditions relatives à la problématique de la formation, de la réinsertion et de la santé dans les prisons

Rapporteurs : Mme Gisèle Mandaila, M. Jamal Ikazban et M. Vincent Lurquin

- A. Lecture et approbation du rapport.
- B. Proposition de résolution présentée au nom des commissions réunies (éventuellement)
 - ◆ Désignation du rapporteur/de la rapporteuse.
 - ◆ Présentation de la proposition de résolution.
 - ◆ Discussion générale.
 - ◆ Examen des référents, des considérants et du dispositif.
 - ◆ Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

2. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

**Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

Président : M. Vincent Lurquin
Vice-présidentes : Mme Isabelle Molenberg, Mme Anne Charlotte d'Ursel

Membres effectifs :

PS : M. Mohamed Azzouzi, M. Mohamed Daïf, Mme Françoise Dupuis, M. Jamal Ikazban
Ecolo : M. Vincent Lurquin, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie
MR : Mme Anne Charlotte d'Ursel, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg
cdH : Mme Julie de Groote

Membres suppléants :

PS : M. Mohammadi Chahid, Mme Caroline Désir, M. Bea Diallo, M. Christian Magéus, M. Eric Tomas
Ecolo : M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, M. Alain Maron, M. Arnaud Pinxteren
MR : M. Vincent De Wolf, Mme Marion Lemesre, Mme Françoise Schepmans
FDF : Mme Béatrice Fraiteur, M. Didier Gosuin, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Bertin Mampaka Mankamba

Composition de la commission des Affaires sociales

Présidente : Mme Fatoumata Sidibé
Vice-présidents : Mme Mahinur Ozdemir, M. Alain Maron

Membres effectifs :

PS : M. Mohamed Azzouzi, Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban
Ecolo : Mme Dominique Braeckman, M. Alain Maron, M. Ahmed Mouhssin
MR : Mme Marion Lemesre, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
FDF : Mme Gisèle Mandaila, Mme Fatoumata Sidibé
cdH : Mme Mahinur Ozdemir

Membres suppléants :

PS : M. Mohammadi Chahid, Mme Françoise Dupuis, M. Ahmed El Ktibi, M. Alain Hutchinson, M. Christian Magéus
Ecolo : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, Mme Zakia Khattabi, M. Jacques Morel
MR : Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : Mme Cécile Jodogne, Mme Isabelle Molenberg, Mme Caroline Persoons
cdH : M. Hervé Doyen, M. Pierre Migisha

Composition de la commission de la Santé

Président : M. Bea Diallo
Vice-présidents : M. Jacques Morel, Mme Jacqueline Rousseaux

Membres effectifs :

PS : M. Philippe Close, M. Bea Diallo, Mme Catherine Moureaux, N.
Ecolo : Mme Anne Herscovici, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie
MR : M. Jacques Brotchi, Mme Jacqueline Rousseaux
FDF : Mme Béatrice Fraiteur, Mme Martine Payfa
cdH : M. Pierre Migisha

Membres suppléants :

PS : Mme Caroline Désir, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Emir Kir, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : Mme Dominique Braeckman, Mme Céline Delforge, Mme Zakia Khattabi, M. Vincent Lurquin
MR : M. Willem Draps, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Philippe Pivin
FDF : M. Emmanuel De Bock, Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).